

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE GIMEL

DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION
DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION

PLAN 3

Echelle 1:1'000

**APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER
DU 14^{EME} ARRONDISSEMENT**
SAINT-GEORGE, LE

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE
GIMEL**
DANS SA SEANCE DU
Au nom du Conseil communal
LA PRESIDENTE LE SECRETAIRE

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DE GIMEL
DANS SA SEANCE DU
Au nom de la Municipalité
LA SYNDIQUE LA SECRETAIRE

**APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT
LAUSANNE, LE**
LA CHEFFE DU DEPARTEMENT

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU AU
Au nom de la Municipalité
LA SYNDIQUE LA SECRETAIRE

MIS EN VIGUEUR LE

Etabli à Aubonne, le 23 septembre 2020

Audrey Ueberschlag
Ing. géom. brev.



1170 AUBONNE
Ch du Mont-Blanc 9
Tél. : 021 821 12 80
Fax : 021 821 12 85
info@rossier-geom.ch

1196 GLAND
Rte des Avouillons 16
Tél. : 022 364 25 52
Fax : 021 821 12 85
www.rossier-geom.ch

Format : A3
Couche : C_plan3
Plume : P_PPA
Date : 13.08.2020 VIC
Contr : 13.08.2020 L5
Modif : 23.09.2020 VIC

Fichier :
2020-07-28_lisières_forestières
QP : 31
Mandat : GI 883
S-mandat : FOPGA

Plan N° :
3

LEGENDE

 Lisières constatées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, définies par l'inspecteur forestier le 12 août 2020

